

# Jour de vérité au Parlement

N° 434 DU 14 NOVEMBRE 2025

## L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

FIGURES MARQUANTES DE L'HUMANISME BÉNINOIS

**Ahlonsou François :  
le cœur avant tout**



PAGE 05

RALLIEMENTS POLITIQUES

PAGE 02 - 03 - 09

## Arrivées majeures



**- La RN rejoint officiellement l'UP le Renouveau**

**- Des leaders du parti LD de Bantè rejoignent l'UP le Renouveau**



RÉGULATION DES MÉDIAS AU BÉNIN / RETRAIT ET DÉLIVRANCE DES CARTES DE PRESSE

PAGE 07 - 08 - 09

- L'Emblème du jour et les journaux reconnus**
- Carte de presse retirée : l'institution serre la vis**
- La HAAC resserre l'étau pour assainir le corps journalistique**

**ELONA HOUSE**  
SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

Le cadre idéal pour vos événements  
inoubliables !

0198904640 / 0144904640

*Les résidences*  
**FENOU**  
APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un  
séjour incroyable.

RALLIEMENTS POLITIQUES

# Arrivées majeures

Les présidents Joseph Fifamin DJOGBÉNOU et Abdoulaye Bio TCHANÉ ont accueilli ce jeudi plusieurs ex-députés du parti Les Démocrates, ainsi qu'Yves Patrick DJIVO, au siège national du Bloc Républicain. Un rapprochement politique qui confirme la dynamique d'ouverture et de rassemblement voulue par la mouvance présidentielle.

Le siège national du Bloc Républicain à Cotonou a abrité, ce jeudi 13 novembre 2025, une cérémonie d'adhésion hautement symbolique. Plusieurs anciens députés du parti Les Démocrates, rejoints par l'ex-parlementaire et ancien secrétaire national en charge des élections, Yves Patrick DJIVO, ont officiellement été accueillis dans la grande famille présidentielle.

La rencontre a été présidée conjointement par Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, président de l'Union Progressiste le Renouveau, et Abdoulaye Bio TCHANÉ, président du Bloc Républicain. Ensemble, ils ont salué la décision des nouveaux ralliés de poursuivre leur engagement politique dans un espace cohérent avec leurs convictions républicaines et la vision d'unité nationale portée par la mouvance depuis 2016.

Dans une atmosphère marquée par la franchise et la cordialité, les échanges ont permis de poser les bases d'un nouveau parcours politique, inscrit sous le sceau de la responsabilité, de la cohésion et de la contribution active au développement du Bénin. Les ex-députés Chantal ADJOVI, Léan-sou DO-REGO, Joël GODONOU, Denise

HOUNMENOU, Constant NAHUM, ainsi qu'Yves Patrick DJIVO, ont exprimé leur volonté assumée de s'impliquer pleinement dans la construction d'un pays stable, harmonieux et tourné vers le progrès.

« Nous avons eu une séance très enrichissante. Il fallait poser le préalable, et cela s'est très bien passé. Nous partons sur de bons pieds », a affirmé Yves Patrick DJIVO, porte-parole du groupe, avant de réitérer leur disponibilité à « mouiller le maillot pour la réussite commune ».

Par cet accueil chaleureux, les présidents DJOGBÉNOU et Bio TCHANÉ réaffirment l'ambition de la mouvance présidentielle : bâtir un espace politique apaisé, ouvert et inclusif. Un message fort, qui illustre la maturité et la cohérence de la dynamique réformatrice engagée au sommet de l'État.

**Emeric Joël ALLAGBE**

**MEDIAS AU BENIN**

## Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj), faites comme chez vous.

**[www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj)**  
**[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)**



Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)

Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9    DEPOT LEGALE N° 15577  
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL :** [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)

**TELEPHONE :** +229 01 98 90 46 40

**PRODUCTION**

**ETS EMERIC PRODUCTION**  
**(RCCM RB/PNO/09A848)**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Eméric Joël ALLAGBE**  
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

**Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU**  
+229 01 97 74 01 02

**RÉDACTION**

**Emeric Joël ALLAGBE** (Journaliste)  
**Fernandez Cyrus SOWANOU** (Journaliste)  
**James Meryl ALLAGBE** (Journaliste)  
**Marie Estelle AKANNI** (Journaliste)  
**Aimé HOUENO** (Journaliste)  
**Godfroy MISSAHOGBE** (Journaliste)  
**Youssouf Michel AVOCEGAMOU** (Journaliste)

**MONTAGE ET GRAPHISME**

**Mayass M. NOUMON**  
+229 01 96 13 84 84

FUSION HISTORIQUE AU SEIN DU CAMP PROGRESSISTE

# La « Renaissance Nationale » rejoint officiellement l'UP le Renouveau

Le paysage politique béninois poursuit sa reconfiguration. Ce mercredi 12 novembre 2025 à Cotonou, un protocole d'accord de fusion a scellé l'union entre la Renaissance Nationale (RN) et l'Union Progressiste le Renouveau (UP le Renouveau), en présence du président du parti, le Professeur Joseph Fifi Famé DJOGBÉNOU.

Cette décision fait suite au congrès extraordinaire de la RN, tenu le 8 novembre 2025 à Dékoungbé (Abomey-Calavi), sous la présidence effective de Madame Claudine Afiavi PRUDENCIO. À l'unanimité, les délégués ont approuvé la fusion, marquant ainsi une nouvelle étape dans la construction d'un bloc progressiste fort, uni et tourné vers le développement.

En intégrant l'Union Progressiste le Renouveau, les militantes et militants de la Renaissance Nationale renforcent la dynamique



de solidarité, de responsabilité et de progrès prônée par le parti présidentiel.

Selon les responsables de l'UP le Renouveau, cette fusion apporte une énergie nouvelle et consolide la majorité présidentielle, fidèle à la vision de rassemblement et d'efficacité politique.

**Emeric Joël ALLAGBE**



## VIE LOCALE & DÉVELOPPEMENT

# Ouinhi, entre tradition et vitalité économique

Une commune béninoise riche de son sous-sol, de ses eaux et de ses valeurs culturelles

Traversée par le majestueux fleuve Ouémé et bénie par des terres fertiles, la commune de Ouinhi, située au sud-est du département du Zou, se distingue par son potentiel agricole, ses sites touristiques fascinants et une richesse culturelle qui fait la fierté de ses habitants.

Une terre bénie par la nature

S'étendant sur une superficie de 483 km<sup>2</sup>, Ouinhi est arrosée sur près de 45 km par le fleuve Ouémé et bénéficie également du lac Slé, qui alimente son réseau hydrographique. Cette abondance d'eau confère à la commune un véritable atout pour l'agriculture, la pêche et l'écotourisme.

Composée de 40 villages et quartiers de ville répartis entre les arrondissements de Ouinhi, Dasso, Sagon et Tohouè, la commune est peuplée majoritairement de Mahi et de Fons, aux côtés d'autres communautés telles que les Hollis, Nagos et Yoroubas.

Un territoire au carrefour du Zou et de l'Oué-mé

Limitée au nord par Zagnanado, au sud par Bonou, à l'ouest par Zogbodomè et à l'est par Adja-Ouérè, Ouinhi occupe une position stratégique entre deux départements. Cette situation géographique favorise les échanges économiques et culturels, tout en renforçant son attractivité.

Une gouvernance engagée et dynamique

Sous la conduite du maire Jonas Babatoundé Houessou, élu dès le début de la quatrième mandature de la décentralisation, la commune s'inscrit dans la dynamique nationale du développement local. Ouinhi peut également se targuer d'avoir vu naître plusieurs cadres émérites tels que Lambert KOTY et Cyr KOTY, qui ont contribué à rayonner le nom de la commune sur le plan national.

Un patrimoine culturel et touristique vivant

Ouinhi séduit aussi par la diversité de son patrimoine. À Tohouè, les villages d'écotourisme et leurs maisons sur pilotis offrent un spectacle unique, tandis que les forêts sacrées abritent des traditions séculaires. Les rites guélèdè, sato et oro y sont toujours pratiqués, témoignant d'une culture profondément enracinée. Ces cérémonies, parfois empreintes de mystère, rythment la vie sociale et spirituelle des communautés locales.

Une économie tournée vers la terre

Si la chasse, la pêche et l'artisanat occupent une place notable, c'est surtout l'agriculture qui demeure la principale source de revenus. Le riz, le maïs, le manioc, la patate douce, l'arachide, le niébé, l'igname et le palmier à huile constituent l'essentiel des cultures vivrières, tandis que le coton reste la principale culture de rente. Les plantations de teck et les vastes forêts communales font aussi de Ouinhi un pôle important de production de bois de chauffe.

Des chantiers du développement en marche



**Mi kwabo do  
Ouinhi**

Grâce au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), plusieurs projets structurants ont vu le jour dans la commune. Parmi eux, la construction de la route Pobè-Adja-Ouérè-Ouinhi, dont les travaux avancent rapidement, ainsi que de nombreuses initiatives dans le domaine de l'eau potable : forages, pompes à motricité humaine et adductions d'eau villageoises. Les réformes agricoles engagées au niveau national ont également permis d'accroître la productivité locale et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Une administration locale soudée

Ouinhi compte aujourd'hui 15 conseillers communaux, unis autour de leur maire, Jonas Babatoundé Houessou, pour poursuivre la marche du développement et faire de cette commune une référence dans le Zou.

**Youssouf AVOCEGAMOU**

ENJEU NATIONAL

# Jour de vérité au Parlement

Les députés sont appelés ce jour à se prononcer sur la révision de la Constitution. Un vote décisif, attendu par l'ensemble de la classe politique et de l'opinion publique, qui pourrait ouvrir une nouvelle page de la vie institutionnelle du pays.

Ce jour, l'hémicycle sera le théâtre d'un moment historique : les députés devront dire « oui » ou « non » à la proposition de révision de la Constitution. Depuis plusieurs semaines, le débat agite les milieux politiques, juridiques et sociaux, chacun scrutant les intentions des élus.

La réforme, portée par le gouvernement

et soutenue par une partie de la majorité parlementaire, vise à introduire des ajustements jugés nécessaires au fonctionnement des institutions. Ses partisans estiment qu'elle permettra de consolider la démocratie et de moderniser l'appareil étatique.

Face à eux, les opposants redoutent des modifications susceptibles de fragiliser certains équilibres acquis. Ils appellent les députés à la prudence et à un examen approfondi des implications à long terme.

L'issue du vote, très attendue, pourrait redessiner le paysage politique et insti-

tutionnel. Quel que soit le résultat, cette journée restera comme une étape clé dans l'évolution démocratique du pays.

**Emeric Joël ALLAGBE**

SOCIÉTÉ & GOUVERNANCE

# DPFG : Au cœur de l'action pour l'égalité et la dignité féminine

Une direction engagée pour faire de l'équité genre une réalité au Bénin

La Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (DPFG), sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les sexes et de la valorisation de la femme béninoise.

Créée pour impulser une dynamique nouvelle à la cause féminine, la DPFG conçoit, pilote et évalue les stratégies gouvernementales visant à renforcer les droits sociaux, économiques et politiques des femmes. Elle œuvre également à l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes de développement du pays.

Au quotidien, la DPFG lutte contre les violences basées sur le genre et coordonne les actions menées par les autres ministères, structures publiques et organisations partenaires. Son engagement se manifeste à travers la mise en place



de centres d'accueil pour les victimes de violences, la promotion de l'alphabétisation, l'éducation financière et la sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive, notamment pour les jeunes filles.

L'institution soutient également des initiatives de renforcement de capacités et d'autonomisation économique, encourageant l'entrepreneuriat féminin et la participation active des femmes à la vie politique et publique.

À la tête de cette direction figure Madame Anice Gambali Adam, nommée le 5 novembre 2024. Ancienne Directrice Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM) de la Donga, elle incarne une génération de femmes leaders déterminées à consolider les acquis du gouvernement dirigé par Madame Véronique TOGNIFODE, ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance.

Avec la DPFG, le Bénin poursuit son engagement ferme pour une société inclusive, juste et égalitaire, où chaque femme et chaque fille peut s'épanouir pleinement.

**Youssouf AVOCEGAMOU**

SOCIÉTÉ | HOMMAGE AU MONDE ENSEIGNANT

# Le Professeur Christophe HOUNSA tire sa révérence

La communauté philosophique du Bénin pleure l'un de ses plus éminents membres

Le corps enseignant béninois, en particulier celui des professeurs de philosophie, est en deuil. Le Professeur Christophe HOUNSA, figure respectée du monde éducatif et intellectuel, s'est éteint brusquement le 7 novembre 2025, des suites d'un malaise survenu alors qu'il était en mission. Une disparition brutale qui laisse collègues, amis et anciens élèves dans une profonde consternation.

Homme affable, rigoureux et profondément humain, le Professeur Christophe HOUNSA appartenait à la promotion 1991 du département de philosophie-sociologie-anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi. Durant sa brillante carrière, il a formé des générations d'élèves et d'enseignants, marquant tous ceux qui ont eu le privilège de croiser sa route par son sens du devoir, son humilité et son esprit de solidarité.

Admis à la retraite depuis à peine deux ans, il continuait

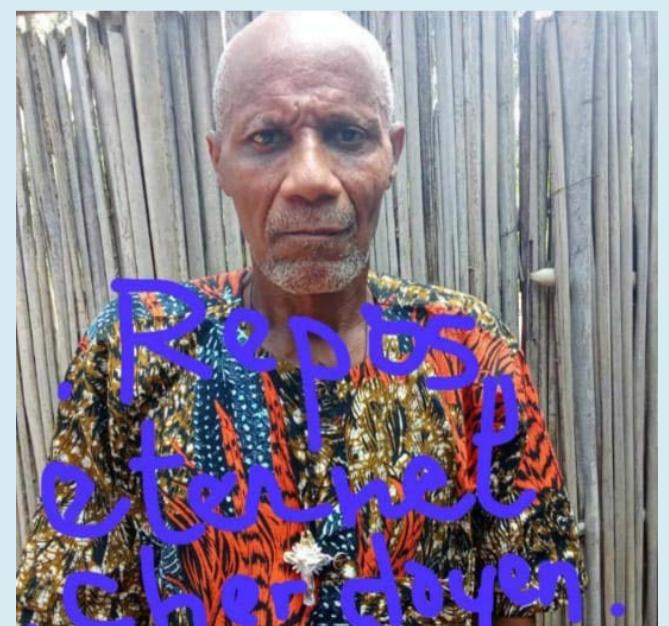
de s'investir pleinement dans la vie académique. En juillet 2025, on l'avait encore vu, plein d'énergie, participer activement aux travaux de correction du baccalauréat au Lycée Béhanzin de Porto-Novo. Ses pairs lui avaient alors rendu un vibrant hommage, saluant ses mérites et sa carrière exemplaire.

Sa mort, survenue à un moment où sa famille et ses proches avaient encore tant besoin de lui, plonge toute la communauté éducative dans la douleur. Les messages de compassion affluent déjà à son domicile à Akpro-Missérété.

La levée du corps aura lieu le samedi 22 novembre 2025, suivie d'une messe corps présent à l'église Saint-Hubert de Missérété, avant son inhumation au cimetière catholique de Djrèrgbé.

Le Bénin perd un enseignant passionné, un philosophe éclairé et un homme de cœur.

Répose en paix, Professeur Christophe HOUNSA.



SANTÉ PUBLIQUE & PRÉVENTION

# Mieux vivre avec le diabète

Chaque 14 novembre, le monde se mobilise pour parler du diabète, une maladie chronique en constante progression. La Journée mondiale du diabète vise à informer, prévenir et accompagner les personnes touchées, tout en plaçant désormais le bien-être au cœur de la prise en charge.

**Parlons de bien-être pour mieux vivre avec le diabète**

Instituée en 1991 par la Fédération internationale du diabète (FID) et soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Journée mondiale du diabète est célébrée chaque 14 novembre, date anniversaire de Frederick Banting, co-découvreur de l'insuline. Cette journée constitue un moment clé pour sensibiliser à la maladie, à ses complications, et à la nécessité d'un dépistage précoce.

Le thème retenu pour la période 2024-2026, «

« Parlons de bien-être pour mieux vivre avec le diabète », met l'accent sur la qualité de vie des personnes atteintes. En 2025, l'attention sera particulièrement portée sur le bien-être au travail, un enjeu souvent négligé mais crucial pour les malades chroniques, rappelle le gouvernement du Luxembourg.

Les campagnes menées dans plus de 160 pays mobilisent associations, professionnels de santé, pouvoirs publics et familles. Elles prennent la forme de dépistages gratuits, conférences, événements sportifs ou encore actions médiatiques pour informer sur les bons comportements à adopter et encourager un mode de vie sain.

Le diabète de type 2, largement évitable, reste aujourd'hui la forme la plus répandue. Il est étroitement lié à une alimentation déséquilibrée, à la sédentarité et au surpoids. Quant au diabète de type 1, bien que non évitable, il peut être efficacement contrôlé grâce à un traitement adapté

et à une hygiène de vie rigoureuse.

Au fil des ans, les thèmes choisis reflètent l'évolution des priorités mondiales :

- 2013 : Protégeons notre avenir : l'éducation et la prévention du diabète

- 2016 : Les yeux sur le diabète

- 2018-2019 : La famille et le diabète

- 2021-2023 : L'accès aux soins pour le diabète – Si ce n'est pas maintenant, quand ?

Aujourd'hui plus que jamais, la Journée mondiale du diabète appelle à une mobilisation collective pour améliorer la prévention, l'accès aux soins et le bien-être des millions de personnes vivant avec cette maladie silencieuse, mais surmontable.

**Youssouf AVOCEGAMOU**

DOUANES 2024 : TOP DÉPART POUR LES TESTS PSYCHOTECHNIQUES

## Les candidats appelés à composer dès le 22 novembre prochain

La Direction Générale des Douanes a annoncé la tenue effective des épreuves psychotechniques dans le cadre du concours de recrutement de cent cinquante (150) nouveaux fonctionnaires au titre de l'année 2024. Ces tests sont programmés pour le samedi 22 novembre 2025 à 6 heures précises dans les différents centres retenus à cet effet.

Les candidats concernés sont invités à se présenter munis de leur convocation et d'une pièce d'identité valide, conditions indispensables pour accéder aux salles d'examen.

Cette étape marque une phase cruciale du processus de sélection lancé par le gouvernement béninois à travers la Direction Générale des Douanes, dans le cadre

du renforcement des effectifs et de l'efficacité de l'administration douanière.

La liste complète des candidats retenus pour cette épreuve est disponible sur le site officiel du Gouvernement du Bénin à l'adresse suivante : [www.gouv.bj/article/3344](http://www.gouv.bj/article/3344)

**James Meryl ALLAGBE**

FIGURES MARQUANTES DE L'HUMANISME BÉNINOIS

## Ahlonsou François : le cœur avant tout

Médecin de sang et d'âme, le Docteur Ahlonsou Adjimon François incarne l'alliance rare entre compétence scientifique, fidélité politique et humanisme profond. De la transfusion sanguine à l'engagement social, son parcours trace la voie d'un homme pour qui l'humain passe avant tout.

Ancien Directeur de la Promotion du Don de Sang à l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), le Docteur Ahlonsou Adjimon François est une figure respectée du monde médical et social béninois. Spécialiste de la transfusion sanguine, il a consacré sa carrière à une mission vitale : sauver des vies par le don de sang. Sous sa direction, la sensibilisation au don de sang a connu un essor remarquable. À travers des campagnes de proximité et des plaidoyers constants, il a travaillé à briser les préjugés et à encourager le don volontaire et bénévole, convaincu que « donner son sang, c'est donner la vie ».

À sa retraite, son engagement n'a pas faibli. Aujourd'hui membre du Conseil Économique et Social départemental de l'Ouémé, il continue d'agir pour le bien commun, avec la même rigueur et le même altruisme.

Mais l'homme ne se résume pas à ses titres. Humaniste convaincu, le Dr Ahlonsou a toujours mis sa plume, son énergie et ses moyens au service d'autrui. Au Centre Hospitalier Départemental de l'Ouémé, il a souvent plaidé pour les malades démunis, facilitant leurs soins ou soutenant leurs démarches. Pour lui, la valeur d'un être humain dépasse toute considération matérielle. Il aime à citer Camara Laye :

« Un être humain vaut plus que tous les comptes en banque de la terre. »

Sur le plan politique, il s'est distingué par sa fidélité indéfectible à Me Adrien Houngbédji, dont il partage les idéaux de paix et de dialogue. En 2019, lors de l'Université de Vacances du Parti du Renouveau Démocratique (PRD), il exhortait les Béninois à reconnaître en Me Houngbédji un homme de paix et de constance.

Ancien deuxième adjoint au maire de Porto-Novo, Ahlonsou François a marqué par sa droiture, sa simplicité et son sens du devoir. Dans un monde où l'intérêt personnel tend à supplanter l'intérêt général, il demeure un repère moral, un modèle de loyauté et de

compassion.

Pour lui, servir, c'est aimer et aimer, c'est agir.

**Youssouf AVOCEGAMOU**



# Les résidences **FENOU**



**Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer : chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain. L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !**

## CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique



Djassin Houinvié - Dowa  
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

## MÉDIAS &amp; RÉGULATION

# Carte de presse retirée : la HAAC serre la vis



DECISION N°25-074/HAAC DU 13 NOVEMBRE 2025

PORTANT RETRAIT DE LA CARTE DE PRESSE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS SUITE AU PROCESSUS DE MISE À JOUR DU FICHIER DES DÉTENTEURS DE LA CARTE DE PRESSE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;
- Vu la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7<sup>me</sup>) mandature ;
- Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- Vu la Décision n°23-008/HAAC du 25 mai 2023 portant renouvellement des cartes de presse en République du Bénin ;
- Vu la Décision n°23-009/HAAC du 25 mai 2023 portant délivrance des cartes de presse en République du Bénin ;
- Vu la Décision n°24-023/HAAC du 21 mars 2024 portant renouvellement des cartes de presse en République du Bénin ;
- Vu la Décision n°24-024/HAAC du 21 mars 2024 portant première attribution des cartes de presse en République du Bénin ;
- Vu la Décision n°25-026/HAAC du 05 mai 2025 portant réglementation de la carte de presse, de l'accréditation et du laissez-passer en République du Bénin ;
- Vu la Décision n°25-052/HAAC du 28 juillet 2025 portant création de la commission temporaire chargée de conduire le processus de mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse ;
- Vu le Rapport adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2025 relatif au processus de la mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse.

Considérant que certains professionnels des médias n'ont pas répondu aux courriers de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication entrant dans le cadre du processus de mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse ;

Considérant que certains professionnels des médias n'ont pas satisfait aux conditions exigées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication dans le cadre du processus de mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse ;

Considérant que certains professionnels des médias n'ont pas pu justifier leur statut en apportant les preuves de leurs revenus tirés du journalisme et les diplômes requis ou productions journalistiques récentes ;

Considérant que certains professionnels des médias qui n'exercent plus et/ou ne tiennent plus l'essentiel de leurs revenus de la profession sont toujours détenteurs de la carte de presse ;

La plénière, après en avoir délibéré,

## DECIDE :

**Article premier** : Les cartes de presse délivrées aux professionnels des médias ci-dessous cités sont retirées :

## I- PRESSE ECRITE

N°	NOM (S)	PRENOM(S)	STATUT	ORGANE
01	ADAGBE	Désiré	Journaliste	Le Télégramme
02	ADECHIAN	Clément	Journaliste	L'Informateur
03	ADEGBOLA	Guillaume	Journaliste	Démocrate Infos
04	ADELEYE	Togni Kolawole Elie	Journaliste	Le Perroquet
05	ADENIYI	A. René	Journaliste	Le Perroquet
06	ADJAGNON	C. Pierre Claver	Journaliste	Démocrate Infos
07	ADJINAKOU	A. Rebecca	Journaliste	Freelance
08	AFOUDA	O. Elie	Journaliste	Le Progrès
09	AGBEHOUNKO	Médice	Journaliste	Freelance
10	AGBOTON	Adande David	Journaliste	La Diaspora de Sabbat
11	AGOSSOU	Mawugnon Lénaïc	Journaliste	Nouvelle Génération
12	AHAMIDE	E. Gérard	Journaliste	Notre Temps Le Label
13	AHLONSOU	Tobi Pierre	Journaliste	La Presse du Jour
14	AÏSSOUN	Aurelien Donatien	Journaliste	Cartes sur table
15	AKODODJA	Fidèle	Journaliste	Cartes sur table
16	AKONDE	V. F. Prudence	Journaliste	Freelance
17	AKONDE	Vigniou Joël	Journaliste	Freelance
18	AMANONGBE	Berlin Edouard	Journaliste	Freelance
19	AMONDO	Franck	Graphiste	Couronne Infos
20	AMOUSOU	Annick Euphrasie	Journaliste	Cartes sur table
21	ANAGO	Joseph Perzo	Journaliste	La Dépêche
22	ASSOGBA	Boniface	Journaliste	Nouvelles Mutations
23	AYITE	Cornélie Agossivi	Journaliste	Freelance
24	AZOMAHOU	Nicaise Cocou	Journaliste	Couronne Infos
25	BAKPE	Constantin	Journaliste	Le Progrès
26	BEHANZIN	Gaëtan Osiris	Journaliste	Libération
27	BIDIAS Epse MATCHOUDO	Marie-Louise Félicité	Journaliste	Le Journal de Notre Epoque
28	BONI BIAO	Boubacar	Journaliste	La Nouvelle Tribune
29	BOSSOU	Crépin M. T.	Journaliste	Le Routier
30	BOYA	Serge Rodrigue	Photojournaliste	Nouvelle Expression
31	CHOUBADE	Séidou	Journaliste	Quotidien Nokoué
32	COUTON	A. Victorien	Journaliste	L'Affiche du Jour
33	DAH-GOUNON	C. Yves	Journaliste	Freelance
34	DANSOU	Grégoire	Journaliste	Le Leader du Jour
35	DJIBRIL	Yéssoufou Amouda	Journaliste	Démocrate Infos
36	DOHOU	Messian	Journaliste	La Cloche
37	DOHOUNDJI	Grégoire	Journaliste	Dynamisme Info

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication poursuit le nettoyage dans le rang des professionnels des médias en République du Bénin. Plusieurs détenteurs perdent leur carte de presse pour non-conformité aux conditions réglementaires.

La 7<sup>e</sup> mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) reste fidèle à sa mission : garantir la crédibilité et la rigueur dans le secteur médiatique béninois. Sous la présidence d'Édouard Loko, l'institution multiplie les actions d'assainissement visant à renforcer la professionnalisation de la presse.

Dans le cadre de la mise à jour du fichier national des détenteurs de la carte de presse, les Conseillers ont procédé à un examen minutieux des rapports issus des commissions techniques. Plusieurs irrégularités ont été relevées, notamment des

cas de journalistes ne remplissant plus les conditions fixées par les textes en vigueur.

Réunis en séance plénière ce jeudi 13 novembre 2025, les membres de la HAAC ont adopté plusieurs décisions importantes. Parmi elles, la Décision N°25-072/HAAC du 13 novembre 2025 portant retrait de la carte de presse à certains détenteurs non conformes. Cette décision, lue publiquement par la Conseillère Roukiatou Bio Faï, marque une nouvelle étape dans la volonté de la HAAC de garantir la transparence et l'éthique professionnelle dans les médias béninois.

Les identités des personnes concernées par ce retrait figurent dans le document officiel disponible sur la page Facebook de la HAAC Bénin.

**Emeric Joël ALLAGBE**

38	DONHISOU	S. Mensah Juste	Photojournaliste	Les Pharaons
39	DOSOU-TESSY	Michel Joël S.	Graphiste	La Cloche
40	DOTOU HONDOKPA	Kpatagnon Noé	Journaliste	Le Leader du Jour
41	DRAMANE	Halilathou	Journaliste	Freelance
42	EFFIO	Abraham Lionel	Journaliste	Le Canard du Nord
43	EHOU	Bienvenu	Journaliste	La Presse du Jour
44	EHOUMI	Guy-Constant	Journaliste	La Presse du Jour
45	FERAEZ	A. Armel	Journaliste	Le Projecteur Infos
46	FOLLY	L. A. Titus	Journaliste	L'Afrique en marche
47	GAISSO	Guy Arsène	Journaliste	Décryptage Infos
48	GANGBO	M. Zacharie	Journaliste	Les Scoops du Jour
49	GBEHOUNDKI	Yacinthe	Journaliste	Le Grand Jury
50	GBOLOU	Serge	Journaliste	Communal Info
51	GINIMADI	Gilles G.H.	Journaliste	La Presse du Jour
52	GINIMASSOUN	Metognissé Noël Miguel	Photojournaliste	L'Investigateur du Jour
53	GNONHOU	N.D.N.Olison	Journaliste	Freelance
54	GODONOU	S. Stanislas	Journaliste	La Nouvelle Gazette
55	GOUNON	Tolidji Jeannot Nathanaël	Technicien	La Voix de Tado
56	HINV	M. Modeste Roméo	Journaliste	L'Actualité
57	HINYY	Marcel Candide	Journaliste	Freelance
58	HODE	M. Rodrigue Landine	Journaliste	L'Expression
59	HOUENHOUNDE	Kakpo Bernard	Journaliste	Freelance
60	HOUENOUKOUN	Amédée S.	Journaliste	Freelance
61	HOUESSOU	Rollis	Journaliste	La Couronne du Jour
62	HOUESSOU	Antoine	Journaliste	Le Grand Jury
63	HOUESSOU	Etienne	Journaliste	Le Télégramme
64	HOUTEO	H. Marcel	Journaliste	24H au Bénin
65	HOUNCE	E. N. Cécile	Journaliste	Freelance
66	HOUNGNIBO	Herbert	Journaliste	L'Opinion Aujourd'hui
67	HOUNKPATIN	Nestor G. Mahouzon	Journaliste	Le Challenge
68	HOUNKPATIN	Pascal Ludovic B.	Journaliste	La Presse du Jour
69	HOUNMENOU	Jérémie Valentin	Journaliste	Le Radar
70	HOUNNOU	M. Lefty C.	Journaliste	Freelance
71	HOUNNOU	Cédric	Journaliste	Freelance
72	HOUNSOU	A. Vincent	Journaliste	Djakpata
73	IDRISSOU	Moutarou	Journaliste	Nouvelle Génération
74	ISSEKI	Thérèse	Journaliste	Panapress
75	KABLA	Boniface	Journaliste	La Presse du Jour
76	KAHO	C. A. Franck	Photojournaliste	Freelance
77	KINIFFO	Zinsou Anatole	Journaliste	Le Challenge
78	KOBI CHABI DIKO	Osséni	Journaliste	Dynamisme Info
79	KOI	K. Alphonse	Journaliste	La Nouvelle
80	KOSSOUHO	Anselme S.	Journaliste	La Primeur
81	KOTCHONI	Issiaaka	Journaliste	Nouvelles Mutations
82	KOUCHIKO	Eric	Journaliste	Le Leader du Jour
83	KPANGON	Christophe Elie	Graphiste	Le Meilleur
84	LANKPOEDJA	I. Géraud	Journaliste	Freelance
85	LAWIN	K. M. Éléonore	Journaliste	Freelance
86	LAWSON	Francisco	Journaliste	Nouvelle Cloche
87	MECHOUN	Anicet Stinger Yao	Photojournaliste	Freelance
88	MITONHOUN	Assiba Juliette	Journaliste	24H au Bénin
89	MITOWADE	Pascal Ségbégnon	Journaliste	La Tribune de la Capitale
90	MOUSTAPHA	Sémiou Bashola	Journaliste	Djakpata
91	N'SOUGAN AGOH	Nestor Stéphane	Journaliste	Dynamisme Info
92	NAGOBA	Yasmine	Journaliste	Freelance
93	NONDICHAO	Kabirou	Journaliste	Le Pays Emergent
94	OBINTI	Hermann Louis Adjé	Journaliste	Freelance
95	OKOYA	Francis Zinsou	Graphiste	Freelance
96	OROU KPANDÉ	Abdou Aziz	Journaliste	La Perche du Nord
97	PATINVOH	Hugues E.M.	Journaliste	L'Événement Précis
98	RADJI	Gaffarou	Journaliste	La Nouvelle
99	SACRAMENTO	Joseph Honoré	Journaliste	La Nouvelle
100	SAGBO	Antoinette	Journaliste	Freelance
101	SALIU NOUHOUM	Fouléou	Journaliste	Le Pays Emergent
102	SANNY	Philippe	Journaliste	Le Nouvel Observateur
103	SEWANOU	Kouami Benoit	Graphiste	Le Meilleur
104	SODJINU	Lazare Tongni	Journaliste	Couronne Infos
105	SOLEDJU	Célebi	Graphiste	Partners News
106	SOMAHOUKOU	H. Hervé	Journaliste	Lumière Infos
107	SONDJO GBAGUIDI	Florian Hugues François	Journaliste	Notre Temps Le Label
108	SOSSOU	Mich		

**HAAC : RIGUEUR RETROUVÉE DANS LA DÉLIVRANCE DES CARTES DE PRESSE****L'institution resserre l'étau pour assainir le corps journalistique au Bénin**

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) vient de frapper un grand coup. Dans un souci de professionnalisation du secteur, elle a procédé au retrait de plusieurs cartes de presse jugées non conformes. Cette décision marque une volonté claire de restaurer la crédibilité et l'éthique dans la pratique du journalisme au Bénin.

Selon les informations publiées sur le site Bénin Passion Infos, la HAAC a dressé la liste nomina-

tive des professionnels et organes concernés. Ce contrôle, présenté comme une opération de vérification de conformité, vise à assurer que seuls les journalistes remplissant les conditions légales puissent exercer sous ce statut officiel.

Cette mesure, bien que saluée par une partie de la corporation, suscite également des débats. Certains y voient une action de salubrité nécessaire, quand d'autres redoutent des effets collatéraux sur la liberté d'informer.

Quoi qu'il en soit, la HAAC entend poursuivre sa mission avec fermeté. Pour l'institution, le respect des règles déontologiques est un passage obligé pour rehausser l'image de la presse béninoise.

La liste complète des journalistes concernés est disponible sur le site :



**PORTANT ATTRIBUTION DE LA CARTE DE PRESSE SUITE AU PROCESSUS DE MISE A JOUR DU FICHIER DES DETENTEURS DE LA CARTE DE PRESSE EN REPUBLIQUE DU BENIN**

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;  
 Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;  
 Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;  
 Vu la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;  
 Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème) mandature ;  
 Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;  
 Vu la Décision n°23-008/HAAC du 25 mai 2023 portant renouvellement des cartes de presse en République du Bénin ;  
 Vu la Décision n°23-009/HAAC du 25 mai 2023 portant délivrance des cartes de presse en République du Bénin ;  
 Vu la Décision n°24-023/HAAC du 21 mars 2024 portant renouvellement des cartes de presse en République du Bénin ;  
 Vu la Décision n°24-024/HAAC du 21 mars 2024 portant première attribution des cartes de presse en République du Bénin ;  
 Vu la Décision n°25-026/HAAC du 05 mai 2025 portant réglementation de la carte de presse, de l'accréditation et du laissez-passer en République du Bénin ;  
 Vu la Décision n°25-052/HAAC du 28 juillet 2025 portant création de la commission temporaire chargée de conduire le processus de mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse ;  
 Vu le Rapport adopté le 1er octobre 2025 relatif au processus de la mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse ;

Considérant que certains professionnels des médias ont satisfait aux conditions exigées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication dans le cadre du processus de la mise à jour du fichier des détenteurs de la carte de presse.

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article premier:** Sont déclarés éligibles à l'attribution de la carte de presse, les professionnels des médias ci-dessous :

**I - PRESSE ECRITE**

N°	NOM (S)	PRENOM (S)	STATUT	ORGANE
01	ADAMOU	Alassane	Journaliste	Le Meilleur
02	ADEOTI	Ya Façal	Journaliste	La Couronne Infos
03	ADIGNON	Enall Camor	Journaliste	Icone TV
04	ADJIVOSSE	Denidi Marie-Ange Gloria	Journaliste	Educ'Action
05	ADOUKOUNOU	Ségnidé Makponé Romuald	Journaliste	L'Alternative
06	AGBAYAHOUN	Béni Moïse F. S.	Journaliste	Bénin Intelligent
07	AGLI	Evelyne P.H.	Journaliste	Freelance
08	AGON	Christophe	Journaliste	Info Matin
09	AGONKAN	Hugue	Graphiste	La Couronne Infos
10	AGUEH	Fortuné Justin D.	Journaliste	L'Autre Quotidien
11	AHISOU	M. Cyrille V. A.	Monteur	Educ'Action
12	AHOSSINU	Achille Coff	Journaliste	La Nouvelle Génération
13	AKAÏPO EKOUE	Emmanuel	Journaliste	Le Pays Emergent
14	AKODEDASSA	Léandre	Journaliste	Le Routier
15	AKODO	Zinsou Damien	Graphiste	La Cloche
16	AKOUETE	A. Germain	Graphiste	Le Quotidien
17	AKPAMOLI	S. Elise Bonaventure	Journaliste	Le Grand Jury
18	ALLAGBE	Eméric Joël Finagon	Journaliste	L'Emblème du Jour
19	ALLOU	Estelle Marie des Anges	Journaliste	News Africa
20	ANAKA	Edem Gbédégbé	Journaliste	Le Challenge
21	ANIFA	Abévi	Journaliste	L'Observateur
22	ANONIR	A. Oscar Karin	Journaliste	Fraternité
23	ASSOGBA	Sénebétion Ferdinand	Journaliste	Déf Info
24	ASSOGBA AYEW	Gabin Euloge	Journaliste	La Nouvelle Gazette
25	ASSOUMA	Bachirou	Journaliste	La Tribune de la Capitale
26	ATINKPANHOUN	Babylas	Journaliste	La Cloche
27	ATROKPO	T. Roland C.	Journaliste	Le Justicier
28	AVALLA	H. Patrice A.	Journaliste	La Dépêche
29	AVOCÉVOU	G. Roger	Journaliste	Le Grand Matin
30	BADAROU	Aziz	Journaliste	Matin Libre
31	BAGUIRI	Salou	Journaliste	Info Matin
32	BIO NIKKI SOULE	Anafi	Journaliste	Le Progrès
33	BOKO	A. Romuald	Journaliste	Le Pays Emergent
34	BONI	Latifou	Journaliste	La Première
35	BOTCHI	Jonas	Journaliste	Freelance
36	CAKPO	Boniface	Journaliste	Le Matin

36	COUCU AVISO	Nounagnon Alain	Journaliste	Les Nouvelles du Jour
37	D'OLIVEIRA	Dominique	Journaliste	Le Justicier
38	DAGAN	H. Gilbert	Journaliste	Le Pays Emergent
39	DEDEGNONHOU	Rodéric Abdou	Journaliste	Le Matinal
40	DIEBOU	Cyrille	Journaliste	L'Authentique
41	DIETON	Dorice	Journaliste	Freelance
42	DJOQUE	H. Hubert	Journaliste	Freelance
43	DJOSSOU	Coffi Sylvain	Graphiste	La Nation
44	DOSSA KAKPO	Koffi Ghislain	Journaliste	L'Affiche du jour
45	FANOU	Y. François	Journaliste	Nord-Sud Quotidien
46	FATCHINA	Yabo Eliane	Journaliste	Freelance
47	FIOSSI	Fréjus Sunday Constantin	Journaliste	Freelance
48	GADE	Coovi Ferdinand	Journaliste	Freelance
49	GANDAHO	Pancrasse T.	Journaliste	Le Coopérant
50	GBADAMASSI	Mabrouk	Photojournaliste	Matin Libre
51	GBETO	Rodrigue R. Emmanuel	Journaliste	Le Chasseur Infos
52	GOHONOU	Armel Conelle	Journaliste	L'Investigateur du Jour
53	GOUDJANOU	Félicien Johannes Marc	Journaliste	Palmarès
54	GUEZDJE	Gbélondji Roland Joël	Graphiste	La Nation
55	HOUNDEOU	Z. Laurent	Journaliste	Le Coopérant
56	HOUNDJO	Mahoudo Thibaut Samuel	Journaliste	Le Coopérant
57	HOUNGBO	Seranmi Rosalie	Journaliste	Nouvelle Génération
58	HOUNKEP	Joseph-Martin	Journaliste	La Presse du Jour
59	HOUNON	Lorry S.C.	Journaliste	Africa Sun TV
60	IDRISOU	Moutarou	Journaliste	La Nouvelle Génération
61	IMOROU	Sanda Allassane	Journaliste	Le Béninois Libéré
62	KASSOMOU	Samiratou	Journaliste	Le Béninois Libéré
63	KATAKE	Gabin C.	Journaliste	Le Challenge
64	KITOME	Epiphane	Journaliste	L'Informateur
65	KINGBEDE	Cokou Firmin	Graphiste	La Nation
66	KINGNON	Itaron	Journaliste	Défi Info
67	KOSSOU	Mahoutondji Marc	Journaliste	L'Affiche du jour
68	KOTCHARE	Rodrigue Marcel	Journaliste	Le Justice
69	KOUMONDJI	Koffi Arnaud	Journaliste	Le Béninois Libéré
70	KOUTON	Apollinaire	Journaliste	L'Autre Quotidien
71	KPITIME	Dossou-Paul	Caricaturiste	Nouvelle Expression
72	KPODONOU	M. Bertrand-Gabriel	Journaliste	Déf Info
73	KPOVOYEE	Inès	Journaliste	Nouvelle Expression
74	LANMLINKPO	Romel Sylvanus S.	Journaliste	La Boussole
75	LIPKE	Jessias	Journaliste	Le Progrès
76	LOKOSSOU	Sergino	Journaliste	Le Matinal
77	MAMA	N'déto	Journaliste	La Cloche
78	MENSAH	Sewavi Patrick Adelph	Graphiste	Matin Libre
79	MICHOUDIGNI	V. Enagnon Benn	Journaliste	Les Scoops du Jour
80	N'SODAI	Crespin Abiola	Graphiste	Déryptage Infos
81	NAPPORN	Messan Yves Clément	Journaliste	La Nouvelle
82	NOBIME	Flor	Journaliste	Le Chasseur Info
83	OUSOUKPEVI	Jolidon Déo-Grathias	Journaliste	Le Challenge
84	SANNY	Kolawélé M. Philippe	Journaliste	Le Nouvel Observateur
85	SOMALON	Yannick P. Tognissé	Journaliste	Boulevard des infos
86	SOSSA	Georges Fortune	Journaliste	Freelance
87	TANDJIEKPON	Sylvain Akodégbé	Journaliste	Le Témoin Actu
88	TCHOGBE	Mahouna Joël	Journaliste	Freelance
89	TIJDJO	Comton Anicet	Journaliste	News Afrika
90	TIONONGBE	Venance	Journaliste	La Météo
91	TONOUKOUI	Yéwa Clémence	Journaliste	Palmarès
92	TOSSOU	Placide Charles	Journaliste	Freelance
93	VISSOH	Serge Arnaud	Journaliste	Educ'Action
94	VISSOH	G. Romualde	Journaliste	Freelance
95	VISSOH	S. Séraphine	Journaliste	Bénin Intelligent
96	WANGNANNON	Sénan Nadège	Journaliste	La Couronne Infos
97	YENOU	Mahoutin Jérémie	Journaliste	La Couronne Infos
98	ZOUEME	Ségbénan Gérard	Cadre	Freelance

**II - RADIODIFFUSION SONORE**

N°	NOM (S)	PRENOM (S)	STATUT	ORGANE
1	ABADJI	Philippe	Journaliste	FM Tonignon
2	ABALO	U. A. K. Anthelme	Journaliste	Fraternité FM
3	ABALOUNOROU	Assouma	Technicien	Radio Rurale Locale de Ouaké
4	ACAKPO TINDJI	Amaud Nounagnon	Journaliste	CAPP FM
5	ADANDE	M. C. Mahougnon Henoc	Technicien	SRTB
6	ADELEKE	O. Kindé	Journaliste	SRTB
7	ADJILE	Bignon Alain	Technicien	SRTB
8	ADOUKOUNOU	Géraud	Journaliste	Nano FM
9	AGBO-PANZO	Hyacinthe Hessen	Technicien	Radio Hémicycle
10	AGBOZO	Coffi Arnaud	Journaliste	La Voix de la Mama
11	AGOLI-AGBO	S		

RÉGULATION DES MÉDIAS AU BÉNIN

# L'Emblème du jour et les journaux reconnus par la HAAC



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL  
ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°25-075/HAAC DU 13 NOVEMBRE 2025

PORTANT PUBLICATION DES JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES  
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du Numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;

Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7<sup>me</sup>) mandature ;

Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

Vu la Décision n°09-051/HAAC du 03 novembre 2009 portant modalités de publication de la presse écrite au Bénin ;

Vu la Décision n°25-033/HAAC du 22 mai 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

Vu la Décision n°25-037/HAAC du 28 mai 2025 portant publication de l'existence légale des quotidiens LE PATRIOTE, NOUVELLE TRIBUNE et JUPITER ;

Vu le rapport adopté le 11 octobre 2025 relatif à l'actualisation des décisions portant existence légale des organes de la presse écrite ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article premier :** Les quotidiens et écrits périodiques ci-dessous cités ont effectué le dépôt légal et la déclaration préalable de leurs parutions auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément aux dispositions des articles 62, 63 et 184 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

**Article 2 :** Conformément à l'article 5 de la Loi n°2022-013 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, ils ont, de ce fait, une existence légale à la date du 11 octobre 2025, et peuvent bénéficier des avantages liés à ce statut, faire l'objet de revues de presse ou de titres sur les antennes des radiodiffusions sonores et des télévisions installées au Bénin, jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de :

## I- Quotidiens (64)

- 1- DAABAURU
- 2- LE MATINAL
- 3- FRATERNITE
- 4- MATIN LIBRE
- 5- L'EMBLEMME DU JOUR
- 6- DECRYPTAGE INFO
- 7- L'ECONOMISTE DU BENIN
- 8- LE BENINOIS LIBERE
- 9- LE JOURNAL OXO
- 10- L'EVENEMENT PRECIS
- 11- LA TRIBUNE DE LA CAPITALE
- 12- LE POTENTIEL
- 13- BENIN INTELLIGENT
- 14- LE PAYS EMERGENT
- 15- LA NOUVELLE TRIBUNE
- 16- LE CHASSEUR INFOS

Sous la présidence d'Édouard Loko, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) vient de publier la liste officielle des journaux et écrits périodiques légalement reconnus au Bénin. Une décision qui marque un tournant dans la quête de professionnalisme et de crédibilité du secteur médiatique.

La 7e mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), conduite par Édouard Loko, poursuit avec rigueur sa mission de régulation et d'assainissement du paysage médiatique national. Dans une communication rendue publique ce jeudi 13 novembre 2025, l'institution a dévoilé la liste officielle des journaux et périodiques légalement autorisés à paraître au Bénin.

Cette publication intervient dans un contexte où le secteur de la presse écrite connaît une effervescence croissante, marquée par la multiplication des titres, souvent sans respect des exigences administratives et déontologiques. En rendant publique cette liste, la HAAC entend clarifier le paysage, valoriser les organes conformes à la loi et protéger le

17-LE PROGRES	58-SOLEIL LEVANT
18-L'INDEPENDANT	59-LE QUOTIDIEN
19-LE TELEGRAMME	60-TEMOIN ACTU
20-L'AUTRE QUOTIDIEN	61-LE GRAND JOURNAL
21-L'EVÉNEMENT DU JOUR	62-LE PARACLET
22-PALABRE AU QUOTIDIEN	63-PRIME NEWS MONDE
23-LE SOLEIL BENIN INFO	64-LE LEADER DU JOUR
24-L'INFORMATEUR	
25-LE CHALLENGE	
26-LE PATROITE	
27-GASKIYANI INFO	
28-LE CONFREERE DE LA MATINEE	
29-VISA INFO	
30-LE MATIN	
31-LE MEILLEUR	
32-LE CHROMOMETRE	
33-LA BOUSSOLE	
34-OPTION PLURIELLE	
35-LE GRAND MATIN	
36-LES 4 VERITES	
37-ADJASHE NEWS	
38-LA PRESSE DU JOUR	
39-L'EMERGENT	
40-LIBERATION	
41-L'AFFICHE DU JOUR	
42-PALMARES	
43-L'INVESTIGATEUR DU JOUR	
44-SANG-NEUF	
45-LA NOUVELLE	
46-PARTNER NEWS	
47-NOUVELLE GENERATION	
48-LE PATRIMOINE	
49-COMMUNAL INFO	
50-LE RENOVATEUR	
51-DYNAMISME INFO	
52-LE GRAND JURY	
53-LE ROUTIER	
54-NORD-SUD QUOTIDIEN	
55-LA GUERITE	
56-LA CLOCHE	
57-L'ALTERNATIVE	

## II- Hebdomadaires (09)

- 01- EDUC'ACTION
- 02- LA CROIX DU BENIN
- 03- LE DECHAINE DU JEUDI
- 04- LE COOPERANT
- 05- LE JUSTICIER
- 06- KPAKPATO MEDIAS
- 07- LE CANARD DU NORD
- 08- AGRI IMPACT
- 09- L'AUTRE VISION

## III- Bihebdomadaires (03)

- 01- KINI-KINI
- 02- DEFI INFO
- 03- LE JOURNAL DE NOTRE EPOQUE

## IV- Mensuels (03)

- 01- MAGAZINE JEUNES LEADERS
- 02- L'UNION
- 03- MAGAZINE CADRECO

## V-Bimensuel (01)

- 01- LE PERROQUET

public contre les dérives informationnelles.

Selon le président Édouard Loko, cette démarche traduit la volonté ferme de la HAAC de professionnaliser davantage la presse et de garantir la crédibilité des sources d'information au Bénin.

« La liberté de la presse va de pair avec la responsabilité. Notre action vise à préserver la qualité de l'information et la dignité du métier de journaliste », a-t-il déclaré.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des actions entreprises depuis le début de la mandature pour renforcer la gouvernance médiatique et consolider les valeurs d'éthique et de transparence.

La liste complète des organes de presse écrite reconnus peut être consultée sur le site du quotidien L'Emblème du jour : [www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj)

**Article 3 :** Les Directeurs de Publication des quotidiens et écrits périodiques ci-dessus cités sont tenus de faire le dépôt légal conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

**Article 4 :** La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les responsables de ces organes de presse à mettre sans délai devant leur siège leur enseigne visible et à lui communiquer tout changement de siège, de Directeur de Publication, d'imprimerie et de périodicité.

**Article 5 :** A chaque parution, lesdits organes sont tenus d'indiquer :

- les nom et prénoms du directeur de publication et des propriétaires ;
- l'adresse complète du siège du journal ;
- la périodicité de la publication, le lieu et le prix ;
- le tirage à chaque publication ;
- l'ours ou l'équipe de rédaction et de publication ;
- le numéro International Standard Serial Number (ISSN) ;
- l'adresse complète de l'imprimerie où le journal est imprimé.

**Article 6 :** La présente Décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures notamment celles des Décisions n°25-033/HAAC du 22 mai 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin et n°25-037/HAAC du 28 mai 2025 portant l'existence légale des quotidiens Le Patriote, Nouvelle Tribune et Jupiter.

Elle fera l'objet d'une large diffusion et sera publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2025

BANTÈ BASCULE VERS LE PROGRÈS !

## Des leaders du parti "Les Démocrates" rejoignent l'UP le Renouveau

Le mouvement politique se poursuit dans le centre du Bénin. À Bantè, plusieurs figures influentes du parti Les Démocrates ont officiellement tourné la page. Ce mercredi 12 novembre 2025, elles ont rallié l'Union Progressiste le Renouveau, sous le regard bienveillant du président Joseph Fifamè DJOGBÉNOU.

C'est dans une atmosphère empreinte d'enthousiasme et de fraternité que le président Joseph Fifamè DJOGBÉNOU a accueilli, au siège du parti, une délégation venue de Bantè, composée d'anciens militants du parti Les Démocrates. Ce ralliement marque une nouvelle étape dans la consolidation de l'Union Progressiste le Renouveau (UPR), dont l'influence grandit sur la scène politique nationale.

Accompagné de son porte-parole Christian Parfait AHOYO, le président DJOGBÉNOU a salué la clairvoyance et le sens de responsabilité de ces nouveaux adhérents. Selon lui, leur choix illustre une volonté assumée de rejoindre une dynamique politique constructive, tournée vers le développement durable, le bien-être collectif et la cohésion nationale.

Prenant la parole, les nouveaux venus ont exprimé leur fierté et leur enthousiasme de rejoindre une formation politique qu'ils estiment être celle du réalisme politique et de l'action concrète.

« L'Union Progressiste le Renouveau, c'est aujourd'hui la voie du dialogue et du progrès partagé », ont-ils confié, réaffirmant leur détermination à œuvrer aux côtés du président DJOGBÉNOU pour faire rayonner les valeurs d'unité, de solidarité et de progrès dans la commune de Bantè et au-delà.

**Emeric Joël ALLAGBE**





## PROGRAMME DES OBSÈQUES

### Jeudi 20 novembre

-20 H : Veillée de prière au domicile de la défunte sis au quartier Yèvié , commune d'Adjara

### Vendredi 21 novembre

- 06 H : Retrait du corps à la Morgue de l'Hôpital de Porto- Novo
- 07 h : Recueillement au domicile de la défunte à Yèvié commune d'Adjara
- 10 H : Départ pour Abomey

### Samedi 22 novembre 2025

- 10 H : Messe corps présent à l'Eglise catholique de Djimè, Abomey
- 12 H : Inhumation dans l'intimité familiale à Djimè, Abomey
- 14 H : Réception à Djimè



"...Je suis juste passé dans la pièce d'à côté. Je suis moi, et vous êtes vous. Ce que j'étais pour vous, je le suis toujours..."



Mais celui qui a une conduite conforme à la vérité, vient à la lumière pour qu'ont voit clairement qu'il accomplit ses actes en communion avec Dieu.

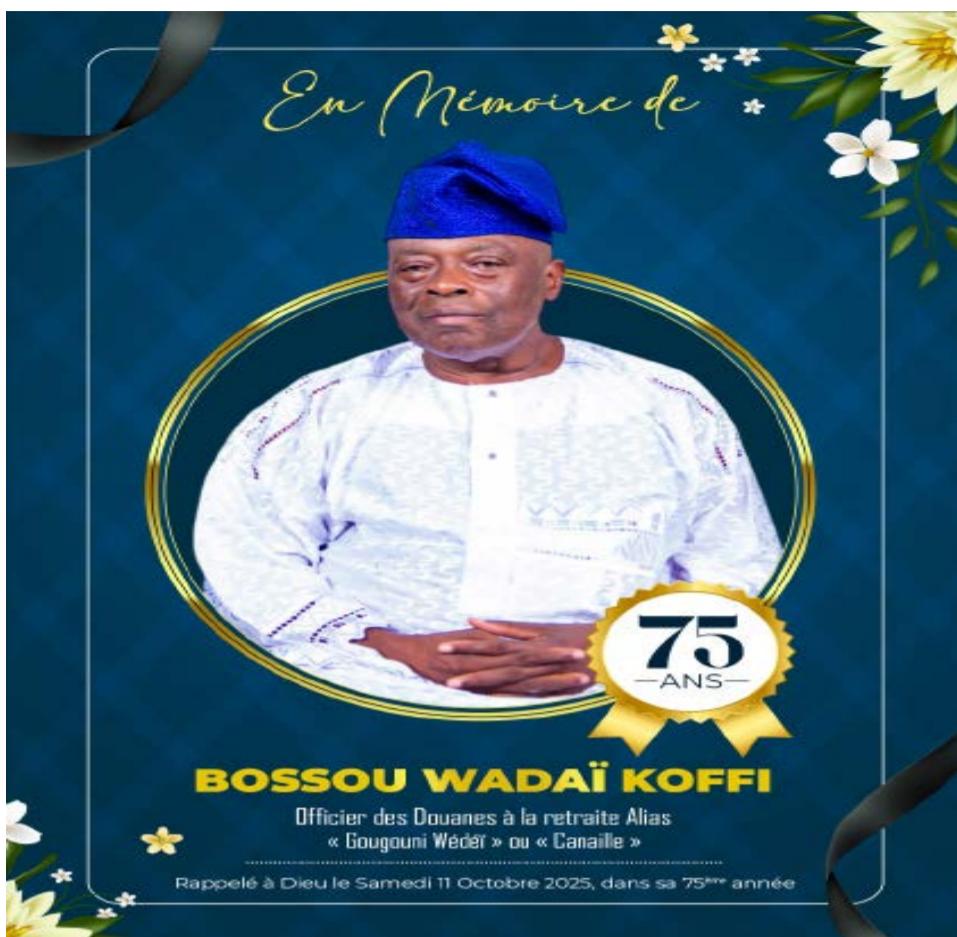
Jean 3 : 21

Et maintenant, je m'en vais, je change de demeure. Celle que Dieu Lui-même nous réserve dans les cieux et qui dure éternellement.

2 Corinthiens 5 : 1

## REMERCIEMENTS

Les familles éplorées, les enfants, petits-enfants, arrières petits-enfant de la défunte, les familles parentes, alliées et amies, profondément touchés par les diverses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées en cette douloureuse occasion, vous prient de trouver ici, l'expression de leur grande reconnaissance.

**LES GRANDES FAMILLES :**

BOSSOU-WADAÏ, WADAGNI, FANOU, ACCROMBESSI, AWOUDJO, PAQUI, DAGA, KODEDJRO, HOUNNAYI, DOSSE, TOVI, SAIZONOU, ODOULAMI, KPATOUKPA, MIKPONSSO AMOUSSOU, ADANNOU, GLIN, MPO NDA, DOSSOU, DEDEWANOU, DJOKPE, DANSOU, DJOSSOU, DJOSSA, GOUNONGBE, ADOHINZIN, DEGLA, KOUMAGNON, KITOYI, ANIANOU, HOUNSOU, KPOSSOU, ANANI, AHO, OKOU, KOUTANGNI, ASSOUTO, NONVIGNON, ASSOGBA, YENOUESSI, KOUESSI, KESSIDE,

**Les Veuves**

- Grâce BOSSOU WADAÏ, née PAQUI
- Odile BOSSOU WADAÏ, née DAGA

**Les Frères et Sœurs du défunt**

- Feu Christophe WADAÏ, son épouse et ses enfants
- Feu Nestor WADAGNI, son épouse et ses enfants
- Gracia WADAGNI, épouse MPO NDA

**Les Enfants du défunt**

Célestin, Bernice, Séderne, Tatiana, Angelo, Nadia, Lucrèce, Mickaël, Bérenice, Gloria, Cynthia, Elysé, Emmanuel, Estelle, Jules, Éric, Paul

**Les Petits-Enfants du défunt**

Clément, Cédric, Sandrine, Espoir, Gloria, Donnatiene, Miracle, Ouriel, Férol, Sidney, Tyana, Naomie, Jordan, Norah, Timéo, Ethan, Teniola, Térence, Alaric, Jessica, Marie-Lumière, Joël, Carine, Obey, Craig, Helza.

ainsi que les familles alliées, parents, amis et connaissances, ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur cher et regretté :

**BOSSOU  
WADAÏ Koffi**

Officier des Douanes à la retraite

Ils vous prient de partager leur peine et leur foi en l'espérance de la résurrection.

« Il y a un temps pour naître et un temps pour mourir, un temps pour planter et un temps pour arracher ce qui est planté. »

Ecclésiaste 3 : 2

**Programme des obsèques****JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

- 20h00 : Veillée de prière au domicile du défunt à Cotonou [Aidjedo]

**VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025**

- 15h 00 : Retrait et exposition du corps au domicile du défunt à Cotonou
- 17h 00 : Enlèvement et exposition du corps à Porto-Novo
- 20h 00 : Veillées de prière simultanées :
  - Au domicile du défunt à Porto-Novo (Tokpota – Les Jambettes)
  - À Ouédémè Adjigo et Djossahoué

**SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025**

- 06h 30 : Levée du corps à Tokpota pour l'église
- 08h 00 : Messe d'inhumation à l'église Protestante Méthodiste Béthanie (Akpakpa)
- 10h 00 : Départ de la messe pour Adjigo
- 13h 00 : Départ pour Djossahoué et inhumation

**NB :** Les condoléances seront reçues à la fin de la messe.

**Remerciements**

Les familles, profondément touchées par vos marques de soutien, d'amitié et de compassion, vous remercient du fond du cœur et prient que le Seigneur vous bénisse abondamment.



## ELONA HOUSE

### SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



### APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

*Les résidences*  
**FENOУ**



Porto-Novo, Djassine Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707